

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019  
Séance du 26 juin 2019**

**N°22 BIS ANNULE ET  
REMPLECE La délibération n°  
22**

**Objet : Soutien préparatoire  
pour la définition d'un projet de  
coopération entre Géoparc  
pour la mise en tourisme de l'art  
dans la nature – Demande de  
financement au titre du  
programme LEADER Dignoïs**

**Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte**

**Etaient présents :**

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
BREMOND Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno  
AUBERT Serge  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles  
FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LEJOSNE Patrick,  
MUNOZ MALDONADO Julien  
NICOLOSI Philip,  
PAYAN Claude  
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,  
RONDEAU Daniel  
THONNATTE Lionel  
TONELLI Corinne

**REÇU EN PREFECTURE  
le 04/07/2019**

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération a ciblé dans les objectifs de sa stratégie touristique une action visant à l'amélioration de la mise en tourisme de l'art dans la nature à l'échelle de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence. En effet, son territoire est jalonné de plusieurs œuvres de land art qui ont été installées depuis les années 1990 par des artistes de renommée internationale : Andy Goldsworthy, Joan Fontcuberta, Herman de Vries, Richard Nonas, etc.

Afin d'améliorer la compréhension des œuvres par les visiteurs, une application numérique « Ambulo » est en cours de développement par le Musée Gassendi en partenariat avec les différents acteurs concernés.

Par ailleurs, des accompagnateurs en montagne se sont spécialisés autour de cette thématique et structurés au sein d'une association, l'Art en Chemin, afin de proposer des randonnées à la journée ou sur plusieurs jours, en lien avec un réseau d'hébergeurs du territoire, pour découvrir les œuvres et refuges d'art.

Bien qu'initiée il y a déjà une vingtaine d'années, cette démarche mettant en lien l'art et les paysages reste innovante au niveau national et constitue un réel atout à valoriser auprès de certaines clientèles touristiques identifiées dans la stratégie touristique.

Il demeure néanmoins nécessaire aujourd'hui de mieux structurer cette offre, de favoriser l'accessibilité aux œuvres et aux parcours, d'améliorer la médiation auprès des différents publics, et de commercialiser des produits afin de générer de meilleures retombées économiques pour le territoire.

Des premiers échanges d'expériences ont eu lieu en 2018 avec le Géoparc des Monts d'Ardèche qui a récemment mis en place une démarche similaire au travers du projet « Le Partage des Eaux ».

Afin d'approfondir cette réflexion et d'étudier la possibilité de l'enrichir au travers de partenariats avec d'autres territoires, il est proposé de déposer une demande de soutien préparatoire au titre du programme LEADER Dignoïs. Les dépenses de ce projet comprennent une étude-diagnostic de l'existant ainsi que l'animation des rencontres et des échanges avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires potentiels (Géoparcs, Musée Gassendi, offices de tourisme, professionnels).

La finalité de cette première phase est d'aboutir à la définition d'un projet de coopération entre différents Géoparcs, à l'échelle nationale ou internationale, qui permettra d'améliorer la mise en tourisme de l'art dans la nature et ses retombées pour les territoires.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20190626-22\_26062019

Le coût du projet en phase de soutien préparatoire s'élève à la somme 8 570 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subventions programme LEADER	5 999 € (70%)
- Autofinancement PAA H.T.	2 571€ (30%)

Il vous est proposé :

- **d'approuver** le principe de l'opération et son plan de financement,
- **d'autoriser** Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2019

Application agréée E-legalite.com